


PROMOTIONS CLASSE EXCEPTIONNELLE AU 01/09/2019

(BO du 30/11/2017)

En 2019, le contingent est de **4,29 %** de l'effectif total des PE.

Il évoluera pour atteindre 10 % en 2023 (5,72% en 2020, 7,15 % en 2021, 8,58 % en 2022).

2 voies possibles pour accéder à la Classe Exceptionnelle :

VIVIER 1 80% (au moins) pris dans les personnels ayant fait au moins 8 ans (pas forcément en continu) en tant que : Directeur/chargé d'école/Conseiller Pédagogique/PEMF/Référent/ Exercice en Éducation Prioritaire	VIVIER 2 20% (maximum) pris dans les collègues ayant atteint le 6ème échelon de la Hors Classe	TOTAL 
126 candidats promouvables nés entre 1957 et 1972 (148 en 2018, 170 en 2017) 64 promus nés entre 1957 et 1970 (62 en 2018, 52 en 2017) Barème du dernier promu : 67 (73 en 2018, 108 en 2017)	10 promouvables nés entre 1960 et 1966 (19 en 2018, 45 en 2017) 8 promus (5 en 2018, 13 en 2017) Barème du dernier promu : 79 (79 en 2018, 85 en 2017)	130 promouvables (167 en 2018, 184 en 2017) dont 6 collègues promouvables dans les 2 viviers 72 promus (67 en 2018, 65 en 2017)
83 femmes / 43 hommes candidats 43 femmes / 21 hommes promus	7 femmes / 6 hommes 4 femmes / 4 hommes promus	Sur 85 femmes : 47 promues Sur 45 hommes : 25 promus
AVIS : 16 avis Excellent (tous promus) 16 avis Très Satisfaisant (tous promus) 94 avis Satisfaisant (32 promus , soit 33,7%) (En 2018, 11 promus - en 2017, aucun collègue avec avis Satisfaisant n'était promu) 1 avis Insatisfaisant (2 en 2018, 2 en 2017)	AVIS : 3 avis excellent (tous promus) 1 avis T. Satisfaisant (promu) 6 avis Satisfaisant (tous promus)	AVIS au total : 17 Excellent 17 Très Satisfaisant 96 Satisfaisant 1 Insatisfaisant
6 sont promus au 6ème échelon de la Hors classe (13 en 2018) 38 au 5ème échelon HC (25 en 2018) 20 au 4ème échelon HC (22 en 2018) Tous les échelons 6 de la HC sont promus dans le vivier 1.	Sur les 13 promouvables du vivier 2 : - 6 candidats étaient également au vivier 1 et ont tous été promus. - 4 ne pouvaient pas candidater au vivier 1 et ont tous été promus.	Tous les 6ème échelons HC sont promus
Nous ne connaissons pas cette année le pourcentage des fonctions représentées dans les promus. Nous demandons à l'IA de nous les communiquer dorénavant avec tous les documents.	Parmi les non promus du vivier 1 : il n'y a que des avis « Satisfaisant » qui sont au 4ème échelon de la Hors Classe	ANNÉE de NAISSANCE des PROMUS 1957 : 1 1963 : 12 1958 : 2 1964 : 3 1959 : 1 1965 : 8 1960 : 3 1966 : 6 1961 : 7 1967 : 3 1962 : 11 1968 : 2 1969 : 5 1970 : 4

QUAND JE SUIS PROMU A LA CLASSE EX, COMMENT JE SUIS RECLASSE ?

Échelon HC	Indice HC	Reclassement CI Ex	Echelon CI Ex	Durée
3	652	695	1	2 ans
4	705	735	2	2 ans
5	751	775	3	2,5 ans
6	793	830	4	3 ans

L'ancienneté dans l'échelon HC est conservée.

Exemple : un PE avec 2 ans d'ancienneté au 3^{ème} échelon HC (indice 652) est promu au 01/09/2019. Il est d'abord reclassé au 1^{er} échelon CI Ex puis passe immédiatement au 2^{ème} (indice 735). Le passage en CI Ex se traduit par une augmentation de 83 points soit plus de 300 € nets mensuels.

Rappel : la valeur du point net est de 3,68 €

ÉCHELON SPÉCIAL DE LA CLASSE EX

Les titulaires disposant de 3 ans d'ancienneté au 4^{ème} échelon de la CI Ex sont éligibles à l'accès à l'échelon spécial par liste d'aptitude.

L'effectif de cet échelon est limité à 20% de celui des membres du corps à la classe exceptionnelle. La promotion à cet échelon est assimilée à une promotion de grade. Un collègue promu à la classe exceptionnelle ne peut donc accéder à l'échelon spécial la même année de sa promotion.

Echelon Spécial	Indice HC	Durée
HEA1	890	1 an
HEA2	925	1 an
HEA3	972	



Cette année, a lieu la deuxième promotion d'avancement à l'échelon spécial.

Il y avait 7 places mais uniquement 4 collègues éligibles qui avaient au moins 3 ans d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon de la Classe Exceptionnelle.

Il y a donc uniquement 4 promus. (que des hommes!)

